

PRÉPARER SA RETRAITE : LE PERCOL



Le Plan d'épargne retraite

collectif vous permet de constituer une épargne tout en bénéficiant de l'abondement de l'entreprise.

Pour qui?
Tous les salariés

Bloqué jusqu'à la retraite



Versements :

Volontaires uniquement (épargne temps, épargne salariale, participation, intéressement...)

Gérer par Natixis Interépargne
<https://www.interepargne.natixis.com>

Possibilité de déblocage anticipé : **Oui**

(Acquisition de résidence principale, surendettement, fin des droits au chômage, invalidité, décès)

Abondement versé par l'entreprise :

La participation : 30%

L'intéressement : 50% jusqu'à 1000€ et 20% ensuite

Versements volontaires : 100% jusqu'à 550€, 50% jusqu'à 2000€ et 25% ensuite.

Montant maximal d'abondement : 2500€ par an.



RESTEZ CONNECTÉS
Avec la CFTC



Site internet



Facebook



Instagram



TikTok



Une question ?
DEMANDEZ À
Claire !

